

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 7

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



canton de berne

Nouvelle revue littéraire jurassienne

(A.T.S.) Encartée dans le numéro du « Jura Libre », une nouvelle revue littéraire jurassienne sort son premier numéro. Il s'agit de « sur parole » dont la responsabilité rédactionnelle est assumée par le poète Jean Cuttat.

« Sur parole » est un supplément littéraire du « Jura Libre », journal de combat des partisans de souveraineté cantonale jurassienne. Ce numéro de printemps, après le texte du discours qu'André Malraux prononça à Niamey en février 1969, comprend des pages de Jacques Chessex, Jean Cuttat, Francis Bourquin, Alexandre Voisard.

canton de fribourg

Pour sauver un magnifique monument

(C.P.S.) Il y a, à quelques kilomètres de Fribourg, dans un site retiré, non loin de la Sarine, une véritable oasis de paix et de culture : l'abbaye de Hauterive, fondée en 1138 par le seigneur Guillaume de Glâne et que vinrent peupler les moines cisterciens de Saint-Bernard de Clairvaux. Durant des siècles, ces moines se vont voués à la vie contemplative, tout en contribuant fort au développement économique du pays, par leurs

activités artisanales et agricoles. La communauté de Hauterive fut dispersée il y a quelque 120 ans, en 1848, l'Etat de Fribourg devenant définitivement propriétaire des immeubles suivant un règlement conclu avec le Saint-Siège. Les événements de la deuxième guerre mondiale devaient ramener à Hauterive, grâce notamment aux efforts de feu Joseph Piller, conseiller d'Etat, une communauté cistercienne. Sous les voûtes de l'église retentit de nouveau « la louange éternelle » et le monastère devint un centre d'étude international.

Tenant compte des réalités, l'Etat de Fribourg créa, en 1966, la Fondation de Hauterive qu'il dota, à charge pour elle de rénover et d'entretenir les bâtiments. L'église, le cloître, l'ensemble des constructions constituent, en effet, un ensemble d'une très grande beauté. Au début du siècle, le canton, avec le concours de la Confédération, avait déjà effectué des travaux. Aujourd'hui, il s'agit de procéder à la restauration majeure de tout l'ensemble.

Le coût est évalué à quatre millions. La première étape des travaux est terminée : elle a porté sur les aménagements intérieurs, vraiment indispensables pour rendre les bâtiments habitables. Tout en respectant scrupuleusement le passé, on a rénové, dans un sens utilitaire, la bibliothèque et le réfectoire.

Dans les combles, 37 cellules ont été installées pour abriter les jeunes moines, qui font leurs études à l'Université de Fribourg. Cette première étape, à elle seule, revient à un million

et demi. La deuxième, qui doit être abordée d'urgence, concernera les façades, dont les moulures, en molasse, se dégradent et, enfin, les restaurations intérieures. Une troisième étape intéressera la réfection de l'église abbatiale et celle des bâtiments extérieurs, qui, avec le couvent proprement dit, forment l'incomparable ensemble de Hauterive.

Pour mener à bien cette œuvre, la Fondation de Hauterive a choisi un architecte en la personne de M. Alban Gerster, le restaurateur de l'abbatiale de Bellelay, de l'église de l'ancien collège des Jésuites de Porrentruy et de la collégiale de Sainte-Ursanne.

La Confédération fait suivre projets et travaux par la commission fédérale des monuments historiques, apportant, dans les limites de la loi, son aide financière. De son côté, le canton a fait un bel effort en dotant la Fondation de Hauterive de biens en nature (forêts, terre et bâtiments) d'une valeur de plus de trois millions. En vue d'accomplir sa mission et en prévision des engagements très lourds qui seront à prendre, la Fondation a lancé un appel à tous ceux que ne saurait laisser indifférents la restauration d'un tel monument des points de vue de la spiritualité et de l'art.

Ets SCHLÉGEL & Cie s.a.

14 à 16 bis, rue Emile Level
PARIS - 17

627-47-52 ou 627-66-38

CHAUFFAGE CENTRAL
TOUS SYSTEMES
SPECIALISTE
CHAUFFAGE D'APPARTEMENTS
ET EQUIPEMENT SALLES DE BAINS



Pictet de Rochemont aura sa statue

(C.P.S.) Le 1^{er} juin a été inaugurée à Genève, sur la promenade de la Treille, près de l'hôtel de ville, la statue du grand diplomate que fut Charles Pictet de Rochemont, l'infatigable artisan de la réunion de Genève à la Suisse, le porte-parole éloquent de Paris et de Vienne auxquels il faut ajouter les négociations de Turin.

N'oublions pas qu'après d'interminables démarches Pictet de Rochemont fut chargé de rédiger la déclaration du 20 novembre 1815, qui demeure le fondement sur lequel repose le statut international de la Suisse. En voici le principal passage : « Les puissances signataires de la déclaration du 20 mars font connaître d'une manière authentique, par le présent acte, que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse, ainsi que son indépendance de toute influence étrangère, sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière. »

En 1816, la Diète fédérale déclarait solennellement que « Charles Pictet de Rochemont avait bien mérité de la Confédération suisse et s'était acquis les droits les plus sacrés à l'estime et à la reconnaissance publique ».

C'est pourquoi M. Hans-Peter Tschudi, président de la Confédération, est en tête du comité d'honneur de l'action de reconnaissance accomplie par la Société des Arts de Genève. Le monument représentant Pictet de Rochemont, tenant dans sa main le précieux parchemin de reconnaissance de notre neutralité, est l'œuvre du sculpteur Peter Hartmann.

Un grand serviteur de la liberté, René Payot est mort

(C.P.S.) Un grand journaliste et un courageux serviteur de la liberté est mort : René Payot,

directeur général du « Journal de Genève » et collaborateur politique à Radio-Genève.

René Payot était né dans le canton de Vaud en 1894 et, après ses études, il était entré dans le journalisme comme correspondant en Algérie. Il en était revenu riche de souvenirs et d'images, puis il avait été en Bavière en 1918 et avait su s'imposer auprès des cercles révolutionnaires par son constant souci de la vérité. L'Etat populaire de Bavière lui avait octroyé le droit d'envoyer ses télégrammes à Genève sans les faire censurer.

Revenu en Suisse, il servit son « Journal de Genève » en qualité de correspondant à Berne, et il noua d'étroites relations avec les autorités fédérales. Puis il fut appelé à Genève pour remplir les difficiles fonctions de rédacteur en chef du « Journal de Genève » au début de la seconde guerre mondiale. Il rendit en cette qualité d'inappréciables services à l'humanité en soutenant avec une lucidité admirable et une constante mesure la cause de la liberté dans un monde menacé par la dictature. Admirablement renseigné, il soutint le courage des opprimés, notamment par ses chroniques radiophoniques et par ses articles politiques. Il entretenait avec les hautes personnalités politiques alliées des rapports d'amitié confiante qui alimentaient ses exposés. Ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, travaillaient à ses côtés, savent son souci de vérité.

La France a reconnu les services rendus par l'octroi du grade de commandeur de la Légion d'honneur et par la citoyenneté d'honneur de nombreuses villes françaises. Devenu directeur puis directeur général du « Journal de Genève », René Payot avait conservé cette maîtrise de soi et cette sérénité qui faisaient l'admiration de ses confrères et particulièrement de celui qui fut son secrétaire de rédaction.

U. Kunz-Aubert.

La « pilule » pour les pigeons

Les quelque 25 000 pigeons sauvages dénombrés à Genève vont recevoir chaque jour pendant huit mois, 500 kg de grains de maïs imprégnés de substances stérilisantes.

Cette administration massive de « pilules » d'un genre particulier, devrait permettre de lutter efficacement contre l'actuelle prolifération des pigeons sauvages qui, d'une part, envahissent les parcs, les greniers, les balcons et provoquent des dégâts et des salissures, et qui, d'autre part, sont porteurs, dans une proportion de 70 %, du virus d'une maladie (ornithose) très rapidement et très facilement transmissible à l'homme et dont les atteintes sont parfois mortelles. Cette opération a été déclenchée le 1^{er} juin, a annoncé M. Francis Picot, chef du Département des Travaux publics. Elle coûtera 100 000 F à l'Etat et 100 000 F à la ville de Genève. Trois cents kilos de grains « stérilisateurs » seront distribués, chaque jour, par les services officiels.

On compte, d'autre part, que la population continuera à distribuer quelque 200 kg de grains quotidiennement. Mais il sera désormais interdit de donner aux pigeons une autre nourriture que des grains stérilisateurs sur le territoire de la ville. Les graines traitées devront en outre être déposées de préférence dans les parcs. Elles seront en vente chez tous les marchands grainiers au prix du maïs courant.

Le produit utilisé ne présente aucun danger : ni pour les pigeons qui l'absorbent sans subir d'effets secondaires, ni pour d'autres animaux qui viendraient à le manger, ni encore pour les êtres humains. Un enfant devrait absorber environ 6 000 grains « traités » pour ressentir quelques effets secondaires.

Après une année, les services officiels, qui éliminent actuellement quelque 100 000 pigeons

par an, par prises au filet et destruction des œufs, jugeront de l'efficacité de cette nouvelle forme de lutte contre la prolifération des pigeons qui vivent en moyenne une dizaine d'années et dont chaque couple donne naissance à une dizaine de petits par année.

canton des grisons

Décès du célèbre écrivain John Knittel

(A.T.S.) Le célèbre écrivain John Knittel (auteur de « Via Mala » notamment), est décédé d'une crise cardiaque, à Maienfeld, dans le canton des Grisons. Il était âgé de 80 ans.

canton de neuchâtel

+ Jean Moeri

M. Jean Moeri était né en 1902 à La Chaux-de-Fonds. Bourgeois d'Epsach (B.E.), il était primitivement typographe avant de devenir linotypiste puis correcteur. A l'âge de 26 ans il présida la section de La Chaux-de-Fonds de la Fédération suisse des typographes. Dès 1945 il rédigeait l'édition française du journal de cette Fédération (« Gutenberg ») avant d'en devenir le secrétaire en 1939. Il était élu au poste de secrétaire de l'Union syndicaliste suisse en 1946 où il s'occupait particulièrement des questions de droit et de marché du travail, ainsi que de la formation professionnelle. Il rédigea également les éditions françaises de la « Correspondance syndicale suisse » et de la « Revue syndicale suisse ». M. Jean Moeri représenta depuis 1947 les travailleurs suisses à la conférence annuelle de l'organisation internationale du travail, à laquelle chacun des cent vingt et un pays membres envoie deux délégués gouvernementaux ainsi qu'un représentant des travailleurs et un

des groupes patronaux. Depuis 1948 déjà, M. Moeri était membre du conseil d'administration du bureau international du travail. Il présidait depuis 1960 le groupe des travailleurs du B.I.T. et depuis 1961 le groupe des travailleurs de la Conférence internationale du travail. Depuis 1960 M. Jean Moeri fut également vice-président du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail. Rappelons que Jean Moeri fut le premier délégué des employés à présider la Conférence internationale du travail en 1969, année du cinquantenaire de l'Organisation internationale du travail.

canton du tessin

Bientôt une nouvelle route touristique entre la Suisse et l'Italie

(A.T.S.) L'isolement dans lequel vivent depuis un siècle, les vallées du Muggio (Suisse) et d'Intelvi (Italie) va enfin être rompu, grâce à l'accord passé le 7 mai au cours d'une rencontre entre les représentants du Département cantonal tessinois des constructions, des autorités italiennes, des techniciens et des représentants des douanes. La route Muggio-Erbone sera ouverte à la circulation en 1973. Les discussions concernant la nécessité de cette route pour toute la région directement intéressée, et pour le Mendrisiotto en général, ont fait l'objet de différentes interpellations au Grand Conseil tessinois. En outre, un comité d'action a été formé. Le val Muggio, célèbre il y a quelques temps pour sa production de bois et ses pâturages, risque de se dépeupler à cause de cet isolement et de la transformation de l'économie. Les « formaggini de la Val di Muggio » sont bien connus des touristes de toute la Suisse. Ce sont des tommes que l'on sert dans les « grotti » de la région de Mendrisio. Mais ils se font de

plus en plus rares, car personne ne veut plus exploiter les hauts pâturages dépourvus de tout confort et de routes carrossables. Le tourisme, favorisé par la nouvelle route, donnera un nouvel élan à l'économie du Val Muggio. Du côté italien, la route est déjà terminée. Elle a coûté 200 000 millions de lires. Du côté suisse, une route d'accès de 1 km et demi devra être construite, de même qu'un pont de 80 m sur la rivière Breggia. La localité où sera installé le poste de douane n'a pas encore été déterminée. Les travaux de construction de cette route commenceront en 1971.

canton de vaud

Aspects de la Mission diplomatique

Notre Ambassadeur à Paris, M. Pierre Dupont vient de faire à Vevey, devant une nombreuse et compétente assistance convoquée par le Cercle d'Etudes Economiques et Sociales, une brillante conférence sur le caractère et l'histoire des missions diplomatiques.

Ses premiers propos soulignèrent la nécessité d'une entreprise d'édification comme de démythification du public du sens de la diplomatie bien comprise. L'orateur eut recours, sans les préciser car ils sont trop connus, à des faits et à des exemples du passé remarquable non sans humour qu'à l'âge des cavernes déjà le parlementaire délégué pour la délimitation des terrains de chasse ne pouvait agir qu'assuré de n'être pas tué et de jouir déjà d'une immunité qui devint diplomatique. La Suisse n'a connu longtemps que des ambassadeurs extraordinaires pour des tâches nettement délimitées, respectivement qui les concernaient directement. Les cantons connurent des ambassadeurs étrangers qui cherchaient non seulement une alliance mais aussi à en écarter.

Ce ne fut qu'en 1798 qu'un envoyé permanent suisse fut délégué à Paris et si nous n'eûmes tout d'abord que des légations avec un ministre pour chef, l'évolution du monde a obligé notre Conseil fédéral à les transformer en ambassades.

Notre position internationale fut également exigeante sur ce point. De l'indifférence initiale aux grands problèmes politiques à la participation active dans la recherche de solutions internationales aux questions sociales, éducatives, économiques et culturelles, les tâches de nos diplomates se sont accrues, d'intéressés ils devinrent observateurs puis collaborateurs appréciés comme en témoignent les nombreuses présidences auxquelles ils sont souvent appelés.

Résumer les tâches signalées par M. Dupont, leurs subtilités et leurs exigences risquerait de défigurer le magistral entretien de l'orateur qui ne manqua pas de souligner l'importance du rôle des épouses de nos diplomates. Un bref rappel des problèmes pratiques que posent nos relations avec notre grande voisine où vivent plus de 80.000 suisses dont 30.000 à Paris constitua une heureuse conclusion, très judicieuse, à une soirée honorée par la présence des autorités locales de la Riviera vaudoise.

A.G.Bd.

Nouveau prospectus pour Lausanne et 10 nouvelles formules de forfaits

A la fois concis et précis, le nouveau prospectus de Lausanne est paru. Lausanne, qui est en plein essor, compte à présent 140.000 habitants. Elle offre à ses hôtes, en 1970, dix formules nouvelles de « forfaits » spécialisés selon le désir de chacun : « Relax », « Etape à Lausanne », « Lausanne - Cervin - Mont-Blanc », « Lausanne, plages et glaciers », « Lausanne, lacs suisses et italiens », « Learn to sail in Lausanne » (sous le signe de la voile...), « Golf à Lausanne », « Voyage de Noce à Lausanne »

avec photo-souvenir... « Week-end du vin », « Forfait économique »... Signalons aussi que la construction d'un nouvel hôtel permettra à la belle cité lémanique de développer sa vocation internationale ; grâce à l'auto-route Genève-Cointrin-Lausanne, l'aéroport genevois est à moins de 30 minutes de Lausanne : deux Boeings 747 ont été commandés par Swissair, dont l'un entrera en service dès 1971 sur l'Atlantique-Nord...

canton de zurich

Des artistes réputés renoncent à leur cachet en faveur de l'école Pestalozzi d'Oberglatt

(A.T.S.) La fondation de l'école Pestalozzi de Glattbrugg a mis sur pied une fête de bienfaisance à Zurich, pour financer l'école Pestalozzi d'Oberglatt, prévue pour plus de 250 jeunes gens mentalement handicapés. Certains artistes réputés se sont mis spontanément à la disposition des organisateurs de la manifestation, de façon entièrement bénévole. C'est ainsi que le public applaudira les Minestrels, Paola del Medico, les « Comedian Harmonics », la revue des danseurs de ballets de la T.V., le ventriloque Marino et Rino, le jongleur Edy Carelo ainsi que le Teddy Kunz Sextett et le Ponny-Sextett.

Les travaux de construction de l'école Pestalozzi d'Oberglatt débuteront au printemps ou en été 1971, et sont évalués à près de 12 millions de F. La Confédération participera pour 3 à 4 millions, et le solde sera pris en charge par la fondation elle-même.

Durrenmatt au Schauspielhaus de Zurich

(A.T.S.) Le dramaturge suisse-allemanique Friedrich Durrenmatt collaborera à la direction du Schauspielhaus de Zürich en tant que conseil.

Cette nouvelle, annoncée par la « Neue Zuercher Zeitung », a été confirmée par le président du Conseil d'administration de la société du Nouveau Théâtre, M. Edouard Zellweger.

Durrenmatt déploiera son activité en étroite relation avec le nouveau directeur du Schauspielhaus, M. Harry Buckwitz, mais, à sa demande expresse, ne remplira pas l'office d'un sous-directeur. Le Schauspielhaus bénéficiera de son expérience théâtrale et, selon la NZZ, il est possible qu'un siège lui soit attribué au sein du conseil d'administration. Ce projet sera soumis au dit conseil et à l'assemblée générale des actionnaires.

La même source déclare qu'il n'est pas impossible que l'auteur dramatique zuricois Max Frisch collabore lui aussi aux activités du Schauspielhaus.

Le Prix de la littérature pour la jeunesse attribué à Thérèse Keller

(A.T.S.) Le prix de la Littérature pour la jeunesse, attribué chaque année par l'Association suisse des enseignants, a été décerné, pour 1970, à Thérèse Keller, de Muensingen, pour son œuvre dans le domaine du théâtre de marionnettes. La remise du prix a eu lieu le 14 juin à Bâle.

Jardinière d'enfants de son métier, Thérèse Keller s'est entièrement vouée au théâtre de marionnettes et, après un premier séjour à l'étranger, elle a écrit une série de pièces qui s'adressent aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Elle a donné de nombreuses représentations à l'étranger sous l'égide d'institutions nationales telles que l'Unesco, par exemple. Ses pièces sont jouées en dialecte suisse-allemanique, en allemand, en anglais, en italien, en français et en grec. Leur succès atteste que le théâtre de marionnettes garde, à notre époque, une importance pédagogique certaine.